



COUPE de FRANCE



Le 1^{er} tour aura lieu le **29 Août** et comportera 64 matches ; seront exemptées, outre les équipes opérant en ligue les équipes de D1 tirées au sort.

Le 2^{ème} tour se déroulera le **5 septembre** et comportera 47 matches avec les qualifiés du 1^{er} tour et les équipes exemptées du 1^{er} tour.

Le tirage au sort du 3^{ème} tour aura lieu le **9 Septembre à 18 heures** au siège de la Ligue mais ne sera pas public, compte tenu de la situation sanitaire.

FEUILLES DE MATCH :

L'utilisation de la FMI est obligatoire et la transmission devra intervenir le jour du match au plus tard à 19 heures. Il est indispensable de télécharger la nouvelle version.

Les clubs ont la possibilité de faire figurer 16 joueurs dont obligatoirement 2 gardiens numérotés 1 et 16 les autres joueurs étant obligatoirement numérotés de 2 à 15.

ARBITRAGE :

1^{er} tour : 1 seul arbitre central

2^{ème} tour : 1 arbitre central et 2 assistants pour toutes les rencontres concernant les clubs de ligue et un seul arbitre central pour les autres rencontres.

Pour les rencontres prévues avec un seul arbitre les clubs intéressés peuvent faire la demande de 2 assistants à leurs frais, auprès de la CAA.

REGLEMENTATION :

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il sera procédé aux tirs au but.

Pour les 2 premiers tours les remplacés deviennent remplaçants et peuvent revenir en jeu (comme pour les compétitions ordinaires), toutefois seuls 3 remplaçants peuvent être utilisés Pas d'exclusion temporaire pour un joueur averti

LOIS DU JEU :

Vous pouvez consulter les modifications intervenues aux lois du jeu sur le site internet de la Ligue, rubrique : arbitrage, sous-rubrique : actualités, les nouveautés et sur le site du District.

ADMINISTRATIF :

Les réserves sont étudiées par la Commission Juridique Régionale et doivent donc être appuyées auprès de la Ligue.

Toutes les affaires disciplinaires sont traitées par la Commission Régionale de Discipline.

Richard RATAJCZAK.